



16ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 10886 | De Mme Hélène Laporte (Rassemblement National - Lot-et-Garonne) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Transition énergétique | | Ministère attributaire > Industrie et énergie |
| Rubrique > énergie et carburants | Tête d'analyse > Opportunité d'un « uprate » du parc nucléaire français | Analyse > Opportunité d'un « uprate » du parc nucléaire français. |
| Question publiée au JO le : 15/08/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Hélène Laporte appelle l'attention de Mme la ministre de la transition énergétique sur l'opportunité d'augmenter la puissance des réacteurs nucléaires français existants. À l'heure actuelle, les 56 réacteurs en fonctionnement dans le parc d'EDF sont exploités dans les limites de leur puissance nominale, prévue lors de leur conception : 900, 1300 ou 1450 MW. Il existe pourtant, selon un avis faisant techniquement consensus parmi les professionnels de cette énergie, une possibilité d'aller au-delà de cette puissance, selon une procédure dite d'*uprate* pratiquée dans la majorité des pays disposant d'un parc de réacteurs nucléaires. Ainsi, parmi les pays exploitant ou ayant exploité des réacteurs dérivés du modèle W (3 loop) de Westinghouse - dont font partie les réacteurs français de 900 MW - la France est l'un des seuls à n'avoir réalisé d'*uprate* sur aucun de ces réacteurs. Il est pourtant possible de dépasser nettement cette puissance de 900 MW. Ainsi, en Suède, les troisième et quatrième réacteurs de la centrale de Ringhals fonctionnent à une puissance électrique nette maximale de 1072 et 1117 MW respectivement. L'*uprate* est notamment pratiqué à l'étranger sur des réacteurs de fabrication française (Framatome) comme ceux de la centrale de Koeberg en Afrique du Sud (deux réacteurs de 920 MW chacun), celui de Tihange 1 en Belgique (962 MW) et ceux de Hanul 1 et 2 en Corée du Sud (966 et 967 MW respectivement). À l'heure où la France se retrouve handicapée par la faible disponibilité (EDF annonçant une production d'électricité nucléaire entre 315 et 345 TWh contre 450 TWh en 2005) de son parc et dans l'attente de la construction des réacteurs de nouvelle génération, l'*uprate* des réacteurs existants constitue de la façon la plus évidente un moyen rapide et économique d'augmenter de plusieurs GW l'offre d'électricité pilotable sur le réseau électrique français. En avril 2023, Mme la ministre déclarait avoir demandé à EDF de mettre à l'étude l'augmentation de la puissance du parc. Elle souhaite donc savoir à quelle étape de cette étude se trouvent EDF et son ministère à cette heure et dans quels délais les travaux d'*uprate* pourraient être menés.